

Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration 2020-2021

Mesdames, Messieurs,

L'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration se déroulera par correspondance **la semaine du 5 au 9 octobre 2020.**

Il est composé du chef d'établissement, président; de chef d'établissement adjoint, de l'adjoint gestionnaire, du conseiller principal d'éducation, de représentants de la collectivité de rattachement et de la commune, de représentants élus des personnels de l'établissement, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves.

Le rôle du conseil d'administration des collèges

Le conseil d'administration constitue l'organe de délibération de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, son budget, le règlement intérieur. Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et délibère sur les questions de sécurité.

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative.

Chacun des deux parents est électeur quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité.

La participation au conseil de classe

Au collège, les délégués des parents d'élèves aux conseils de classe sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections au conseil d'administration.

Etre représentant de parents, c'est participer à la vie de l'établissement de son enfant.

Le matériel de vote sera remis à votre enfant le vendredi 2 octobre 2020.

Comment voter ?

- 1) Glisser le bulletin de vote sans rature ni écriture dans l'enveloppe verte et la cacheter. Ne rien écrire sur cette enveloppe.
- 2) Glisser l'enveloppe verte dans l'enveloppe blanche pré-imprimée. Compléter cette enveloppe au verso (nom-prénom-signature du parent et nom-prénom-classe de l'enfant).
- 3) Faire parvenir l'enveloppe au secrétariat de direction du collège soit en la déposant directement, soit par voie postale.

Le scrutin fermera le vendredi 9 octobre 2020 à 15H. Le dépouillement commencera dès 16H ce même jour.

La principale
Mme D. P. NHA
La Principale
COLLEGE PAOL-BERT
SMIGNY-SUR-ORGE